

Bon sport

Aide de 15€ pour la pratique sportive !



Conditions

Viv'ARTI vous fait bénéficier d'une aide de 15€ à valoir pour des activités sportives sous forme d'un remboursement. Cela vous permet de rembourser votre licence, votre cotisation annuelle auprès des associations sportives.

Justificatif

Remboursement sur présentation de la facture acquittée, au nom du bénéficiaire, pour des frais d'adhésion, de licence ou de cours.

Ouvert à tous les actifs (salariés et chefs d'entreprises) bénéficiaires de Viv'ARTI, sans condition de ressources
Accordé pour la pratique d'un sport collectif ou individuel,
Plafonné à 15 € et limité à 1 par an.
Concerne le règlement d'une activité se déroulant de sept. à juin
Versement dans la limite des frais engagés.
Envoyer votre demande de bon sport par email ou sur votre espace membre, à effectuer entre le 1er septembre et le 15 novembre.

Cette prestation ne concerne pas les enfants.

+ d'infos : contact@vivarti.fr

